



COMMUNE DE  
**PEISEY-NANCROIX**  
SAVOIE - FRANCE

## ARRÊTE DU MAIRE N°2025-12-171

### Prescrivant une enquête publique relative au projet de renouvellement du Télévillage de Peisey en remplacement du Télébenne pulsé « LONZAGNE »

Le Maire de la Commune de Peisey-Nancroix (Savoie) ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l'urbanisme ;

**VU** le code du tourisme et notamment ses articles L342-7, et L342-20 ;

**VU** le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants, et R.122-2 et suivants ;

**VU** l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, adoptée sur la base de l'article 78 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

**VU** l'ordonnance 2016-1060 du 3 août 2016 modifiant de nombreuses dispositions relatives à l'enquête publique ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2024 portant désignation des journaux susceptibles de recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2025 ;

**VU** la délibération n°2025/06/064, en date du 30 juin 2025, portant Demande d'Autorisation d'Exécution des Travaux et dépôt d'un permis de construire ;

**VU** la délibération n°2025/08/083, en date du 11 août 2025 et portant le même objet ;

**VU** la délibération n°2025/10/110, en date du 13 octobre 2025, portant travaux et aménagements prévus dans le cadre du renouvellement du Télévillage ;

**VU** la décision du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 12 novembre 2025 portant désignation d'un commissaire enquêteur ;

**VU** la Demande d'Autorisation d'Exécution de Travaux (DAET), déposée en date du 29 août 2025, sous le numéro PC0731972506001, par la société ADS Domaine Skiable ;

**VU** l'avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) en date du 21 novembre 2025 ;

**VU** l'avis des Architectes des Bâtiments de France en date du 21 octobre 2025 ;

Après avoir consulté le commissaire enquêteur,

**ARRÊTE**

## **Article 1 • Objet**

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le renouvellement de la télécabine de Peisey-Nancroix en remplacement du télébenne pulsé « Lonzagne », du lundi 29 décembre 2025 à 09h00, au vendredi 30 janvier 2026 à 16h00.

## **Article 2 • Désignation et pouvoirs du commissaire enquêteur**

Ont été désignés par la première vice-présidente du Tribunal Administratif de Grenoble :

- Madame Sophie MACON, comme commissaire enquêteur
- Monsieur Jean-Louis PRESSE, comme commissaire enquêteur suppléant

## **Article 3 • Autorité compétente et siège de l'enquête publique**

L'autorité compétente pour approuver le projet de renouvellement du Télévillage de Peisey à l'issue de l'enquête publique est le Conseil Municipal de la Commune de Peisey-Nancroix. Ce dernier pourra, s'il y a lieu et suite aux rapports et conclusions du Commissaire Enquêteur, faire évoluer le projet de remplacement du Télébenne LONZAGNE avant approbation.

Le siège de l'enquête publique est :

- La **Mairie de PEISEY-NANCROIX, 40 rue de l'école des mines, 73210 PEISEY-NANCROIX**.

## **Article 4 • Constitution du dossier d'enquête publique**

Le dossier d'enquête est constitué des pièces suivantes :

- Les délibérations et arrêtés concernant le projet de renouvellement ;
- Le dossier de Demande d'Autorisation d'Exécution de Travaux (DAET) en cours d'instruction :
  - A.** Mémoire descriptif
  - B.** Note sur mesures préservation
  - C.** Echéancier des travaux
  - D.** Plan de situation
  - E.** Profil en long
  - F.** Note de calculs
  - G.** Principe d'évacuation
  - H.** Note risques naturels et technologiques
  - I.** Etude d'impact
  - J.** Permis de construire
  - K.** Autorisation des propriétaires
  - L.** Autorisation de défrichement
  - M.** Permis de démolir
- L'avis délibéré de l'autorité environnementale ;
- L'avis des Architectes des Bâtiments de France ;
- La copie de l'avis et des publicités.

Le dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, seront à disposition du public à la mairie de Peisey-Nancroix pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier sera également disponible en version numérique sur le site de la Mairie de Peisey-Nancroix pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.peisey-nancroix.fr/ma-commune/les-enquetes-publiques/>

Chacun pourra ainsi prendre connaissance du dossier d'enquête, et consigner ses observations et propositions soit :

- Sur le registre d'enquête papier ;
- Par courrier à l'attention de Madame le commissaire enquêteur par écrit à l'adresse de la Mairie : **40 rue de l'école des mines, 73210 PEISEY-NANCROIX** ;
- De façon dématérialisée à l'adresse mail suivante : [enquetetelevillagepeisey2025@outlook.fr](mailto:enquetetelevillagepeisey2025@outlook.fr) ;
- La gestion quotidienne des actes relatifs à l'enquête (consultation du dossier, gestion du registre, réception et identification de documents, communication des dépositions au commissaire enquêteur et au siège de l'enquête) sera assurée par la Mairie de Peisey-Nancroix.

## Article 5 ♦ Dates et permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recevoir ses observations et propositions aux dates et heures consignées dans le tableau ci-dessous.

Ouverture de l'enquête	Le lundi	29 décembre 2025	09h00
<b>Première permanence</b>	Le vendredi	02 janvier 2026	09h00 à 12h00
<b>Seconde permanence</b>	Le mardi	27 janvier 2026	14h00 à 17h00
Clôture de l'enquête	Le vendredi	30 janvier 2026	16h00

## Article 6 ♦ Traitement des observations

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites sur le registre papier seront consultables en Mairie.

Le public est averti que ses observations et propositions parvenues par mail, seront reportées dans les meilleurs délais sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : <https://www.peisey-nancroix.fr/ma-commune/les-enquetes-publiques/>

## Article 7 ♦ Publicité et avis

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié **quinze jours** au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les **huit premiers jours** de l'enquête, dans les deux journaux ci-après :

- Le Dauphiné Libéré**
- La Vie Nouvelle**

Cet avis sera affiché notamment sur le panneau d'affichage de la Mairie, ainsi qu'à proximité et visibilité directe des Gares amont et aval de l'actuelle remontée mécanique.

Ces publicités seront certifiées par huissier de justice.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture de l'enquête, ainsi qu'au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

## Article 8 ♦ Demandes d'informations

Les informations sur le projet soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur Simon OZANNE, responsable du service urbanisme :

- Mail : [urbanisme@peisey-nancroix.fr](mailto:urbanisme@peisey-nancroix.fr)
- Numéro : 04.79.07.92.33

## Article 9 ♦ Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai de l'enquête prévu aux articles 1 et 5, le registre sera clôturé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur dressera, dans les **8 jours** après la clôture des registres, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remettra en main propre à la Commune. Celle-ci disposera d'un délai de **15 jours** pour produire son mémoire en réponse.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de **30 jours** à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre à la collectivité, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

#### **Article 10 • Diffusion du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur**

Dès leur réception, la Mairie de Peisey-Nancroix, adressera une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à :

- Madame la Préfète de la Savoie ;

Ces documents seront tenus à disposition du public sans délai **pendant 1 an** à compter de la date de clôture de la procédure d'enquête :

- En Mairie de Peisey-Nancroix aux jours et heures habituels d'ouverture
- Sur le site internet de la Mairie de Peisey-Nancroix

#### **Article 11 • Décision à prendre au terme de l'enquête publique**

Le projet de remplacement du télébenne LONZAGNE sera, à l'issue de l'enquête publique, soumis à la délibération du conseil municipal pour approbation et mise en application.

#### **Article 12 • Exécution et modification de l'arrêté**

Monsieur le Maire de la Commune de Peisey-Nancroix est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de la Savoie ;
- Madame le Commissaire enquêteur ;
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

**Fait à Peisey-Nancroix, le 10/12/2025**

**Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD**

